l'Uruguay Round, en 1995. Avant d'agir, par ailleurs, les États-Unis devront respecter certaines obligations souscrites au titre du GATT et de l'ALENA.

«Nous poursuivons nos discussions avec les États-Unis sur tout un éventail de dossiers agricoles, y compris celui du blé, a ajouté M. MacLaren. Si les États-Unis prenaient quand même des mesures unilatérales contre le Canada, nous avons indiqué clairement que nous réagirions de façon énergique pour défendre nos intérêts.»

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874

ou avec :

Mike Gifford Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire (613) 228-0537